

Directrice adjointe de structure

Directeur adjoint de structure



Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion

Rubrique : Direction

Autres appellations courantes : Directeur de structure et de projet, Co-direction de structure, directeur d'association, directeur général

ROME : /

Fiches de la cohésion sociale : Directeur de structure

Points de repère : classification et critères classants : [G - H - I]

- taille du site, des équipes, du nombre de personnes accueillies

Les finalités du métier

Le directeur / directeur adjoint de structure conçoit et met en oeuvre le projet de développement pluriannuel d'une structure. Il dirige et assure la gestion financière et administrative, partenariale, le développement et le management des équipes des établissements de sa structure. En lien avec le Conseil d'Administration (CA), il déploie la stratégie globale de la structure et assure la délégation des missions de représentation de la structure.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses principales missions comprennent :

- la conception des orientations stratégiques et du projet de développement de la structure : organisation d'espaces de discussion stratégiques, conduction d'un diagnostic de l'environnement territorial, politique et partenarial, réalisation d'une analyse stratégique, identification des orientations stratégiques, élaboration d'une ingénierie de projet accompagnée d'objectifs, d'un plan d'actions, évaluation du projet de développement de manière participative.
- le développement de la vie associative : porter le projet associatif de la structure, organiser des temps d'animation, etc.
- la conception et la mise en œuvre de projets : recherche de financements, coordination et préparation des dossiers de candidatures d'appels à projets et de réponses à des appels d'offres, des dossiers de demande de subvention, conception de la méthodologie et du budget d'intervention en lien avec la direction de la structure, etc.
- le management, la coordination et la gestion d'équipe : définition d'une politique de gestion des ressources humaines, définition des procédures qualité, sécurité, santé au travail et environnement, organisation du travail et des délégations au sein de la structure, responsable de la QVCT et de la prévention des risques dont les risques psychosociaux, impulsion des dynamiques participatives et du dialogue social (en fonction de la taille, présidence et animation du CSE), coordination, formation et encadrement en proximité des équipes de directions, garant et accompagne mise en œuvre du projet de la structure, etc.
- la gestion administrative et financière : consolidation et suivi des budgets, mise en place et suivi des indicateurs de gestion, élaboration d'un budget prévisionnel et d'un plan d'investissement, suivi et exécution (en lien avec les services concernés dont notamment le commissaire aux comptes dans le respect de la réglementation), rédaction de rapports d'activité et autres documents administratifs, etc.
- la gestion matérielle et opérationnelle : renouvellement des équipements, gestion des contrats de fournisseurs, gestion des ressources matérielles, mise en place des mesures permettant de prévenir et de gérer les risques et d'assurer la sécurisation juridique des activités de la structure.
- la communication, représentation de la structure et le développement de relations partenariales stratégiques : définition de la stratégie de communication, promotion des activités et des orientations stratégiques de la structure auprès des partenaires institutionnels et associatifs du territoire, participation et préparation aux comités de pilotage et de réunion avec les principaux financeurs, participation à des événements locaux en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs, etc.
- la garantie de la sécurité et du respect des normes : veille des évolutions législatives et réglementaires, respect des réglementations en vigueur notamment en matière de sécurité publique et de protection des mineurs, mise en place de procédures de sécurité adaptées aux activités, etc.

Variabilité

L'ampleur et l'importance de ses missions peuvent varier en fonction du fonctionnement interne, des instances de gouvernance en place, de sa taille ou encore des missions de la structure (nombre de salariés, de bénévoles, de sites, diversités des activités portées, etc.). La nature du lien stratégique qui l'unit à sa gouvernance est propre à chaque structure et impacte certaines missions spécifiques (rendre compte, suivi des orientations de l'instance politique, etc.).

Egalement, il peut s'appuyer sur un directeur adjoint lequel peut être chargé de la coordination et de la mise en œuvre du projet de structure ainsi que d'une équipe auprès de laquelle certaines missions pourront être déléguées (encadrants, etc.).

Directrice adjointe de structure

Directeur adjoint de structure



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Concevoir et évaluer le projet de développement de la structure en lien avec la stratégie de la structure, les besoins du territoire
- Conduire un diagnostic interne de sa structure (fonctionnement, moyens, ressources, contraintes, etc.)
- Analyser les enjeux, demandes, ressources et besoins de son territoire
- Communiquer avec les autres professionnels de la structure pour assurer une coordination optimale des activités
- Mobiliser un travail d'équipe, de partenariat et de réseau
- Élaborer des stratégies de communication et contribuer à la création de supports adaptés aux différents publics
- Développer et animer un réseau de partenaires
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Organiser et gérer des équipes pluridisciplinaires
- Recruter des profils en cohérence avec les besoins de la structure
- Élaborer un projet de formation (diagnostic des besoins, objectifs pédagogiques, actions, etc.)
- Mener des entretiens professionnels
- Mettre en place des outils de suivi et de gestion de projets
- Élaborer le budget prévisionnel et assurer la gestion et le suivi budgétaire
- Assurer une veille juridique et technique (évolutions réglementaires liées à la pratique des activités, etc.)
- Rédiger un écrit de manière claire et synthétique

Connaissances

- Outils bureautiques
- Techniques de management
- Environnement et des acteurs institutionnels et associatifs du territoire
- Caractéristiques du territoire (socio-économiques, politiques, etc.)
- Notions juridiques et réglementaires (marchés publics, etc.)
- Environnement juridique et réglementaire du secteur (convention collective, règlement ACM, etc.)
- Normes d'installation, d'exploitation et d'entretien des équipements et locaux sportifs et de loisirs
- Outils de gestion de projet

Savoir-être

- Autonome
- Dynamique
- Rigoureux

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau licence (niveau 6)

Diplômes requis pour exercer le métier :
DESJEPS, licence en gestion des organisations, licence en économie sociale et solidaire, licence

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : 1 à 3 année(s) d'expérience dans une structure de l'éducation populaire peuvent être requises

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Prospection et recherches de mécénats ou de financements auprès de fondations ou autres entités privées, élaboration de projets de plus grande ampleur (dimensionnement, durée, etc.)

À renforcer : Assurer la gestion des risques dont les risques professionnels, les risques psycho-sociaux et ceux liés à la maltraitance et de violence

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Analyser le modèle socioéconomique de la structure et ses évolutions, monter des projets financiers complexes

À renforcer : Communication, utilisation d'outils de communication numériques, identifier les risques psycho-sociaux, mettre en place les procédures de réponses adaptées aux nouvelles modalités de financement

Directrice adjointe de structure

Directeur adjoint de structure

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Animateur socio-éducatif et culturel	- Chargé de partenariats - Chargé d'animation réseau ou vie associative - Coordinateur ou chargé de projet	- Responsable de secteur (établissement de pratiques artistiques, etc.) - Directeur de structure (établissement de pratiques artistiques, etc.)
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Directeur d'EAJE, responsable d'ACM (Alisfa)	/	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.